

Octobre 2013

La rémunération des salariés et salariées de l'administration québécoise comparée avec celle dans les entreprises québécoises de 200 employés et plus

Emplois repères de la catégorie « Employés d'entretien et service »

La comparaison de la rémunération des salariés de l'administration québécoise porte sur cinq catégories d'emplois, soit les emplois professionnels, techniques, de bureau, d'entretien et service ainsi que les emplois d'ouvriers. Un fascicule pour chacune des catégories sera publié; le présent fascicule présente une analyse des résultats pour la catégorie « Employés d'entretien et de service ». Un portrait de l'effectif de l'administration québécoise et des marchés de comparaison est d'abord offert. Puis, les écarts de rémunération entre l'administration québécoise et diverses ventilations, notamment les autres salariés québécois (ASQ) et les secteurs privé et « autre public »¹, sont présentés par emploi repère. Une analyse de l'évolution de ces écarts entre deux années est également effectuée. Enfin, trois annexes complètent ce document, soit la liste des emplois d'entretien et service selon la *Classification nationale des professions*, les corps d'emploi de l'administration québécoise et l'importance des avantages sociaux et des heures chômées payées.

Emplois couverts par la comparaison

Le panier d'emplois repères de la catégorie « Employés d'entretien et service » est composé de neuf corps d'emploi : six ont été sélectionnés selon une approche déterministe et trois, selon une approche probabiliste. Ce sont des emplois dont les tâches sont principalement manuelles; leur exécution exige l'application de méthodes et de procédés peu spécialisés. Les connaissances nécessaires à l'accomplissement de ces tâches correspondent généralement à un diplôme d'études secondaires (DES) ou à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cependant, pour certains emplois, quel-

ques années d'études secondaires sont habituellement suffisantes ou une formation en cours d'emploi est offerte.

Chaque corps d'emploi comporte un ou plusieurs niveaux de complexité, soit ceux d'entrée et d'apprentissage (niveau 1), de fonctionnement autonome (niveau 2) et de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)². La combinaison du corps d'emploi et du niveau définit un emploi repère.

Le tableau 1 présente les emplois couverts par la comparaison, l'approche de sélection ainsi que les critères d'admissibilité : scolarité, condition de pratique et expérience.

Portrait de l'effectif apparié

Emplois d'entretien et service sur le marché du travail et dans l'administration québécoise

Selon l'information provenant d'Emploi-Québec (Information sur le marché du travail [IMT]), en 2011, environ 317 500 personnes à l'échelle du Québec occupent les 10 emplois de la CNP potentiellement appariables aux emplois repères d'entretien et service (voir l'annexe 1). On estime qu'environ 17 %³ d'entre elles travaillent dans les entreprises de 200 employés et plus en 2012. Environ six pour cent de l'ensemble du personnel de l'administration québécoise occupe un emploi d'entretien et service.

1. Le secteur « autre public » comprend les diverses administrations et entreprises à caractère public non incluses dans l'administration québécoise : l'administration municipale (25 000 habitants et plus), l'administration fédérale au Québec, les entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux et les universités.
2. Le chef d'équipe coordonne les travaux d'au moins trois employés de sa catégorie. Quant au spécialiste, il occupe un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail.
3. Comme mentionné dans l'encadré sur la méthodologie à la fin du document, les résultats dans l'ERG couvrent les employés réguliers à temps plein, alors que les données utilisées par l'IMT regroupent tous les employés quel que soit leur statut d'emploi. Cependant, le rapport entre les deux groupes permet de fournir un ordre de grandeur de la proportion d'employés et d'employées.

Couverture des emplois repères

L'édition 2012 de l'ERG prend en compte les données de 265 entreprises (l'univers de l'enquête est constitué d'environ 890 entreprises). Parmi les entreprises répondantes, 33 075 employés (tableau 2) sont rattachés aux 10 emplois CNP potentiellement appariables aux emplois repères de la catégorie « Employés d'entretien et service ». De ce nombre, un effectif total de 27 072 personnes a été apparié, soit 81,9 % de l'ensemble. Le taux d'appariement varie de 23,5 % (administration municipale) à 91,9 % (privé syndiqué); les taux de l'administration québécoise et du secteur privé ainsi que ses ventilations sont supérieurs à ceux du secteur « autre public » et ses composantes, à l'exception de celui de l'administration fédérale.

Une fois les emplois appariés, quelle est la répartition de l'effectif selon les différents secteurs? C'est ce que présente le tableau 3; les données concernent l'administration québécoise et les secteurs « autre

Tableau 2

Effectif possiblement appariable et taux d'appariement, catégorie « Employés d'entretien et service », entreprises de 200 employés et plus, diverses ventilations, Québec, 2012

Secteur	Appariements (A)		Effectif « Employés d'entretien et service » possiblement appariable (B)
	n	% (A/B)	
Administration québécoise	12 912	90,7	14 233
« Autre public »	1 482	32,6	4 547
Administration municipale, 25 000 hab. et plus	372	23,5	1 584
Administration fédérale	389	88,2	441
Entreprises publiques	495	26,3	1 882
Universités	226	35,3	640
Privé	12 678	88,7	14 295
Privé syndiqué	10 908	91,9	11 868
Privé non syndiqué	1 770	72,9	2 427
Privé, entreprises de 200 à 499 employés	1 227	86,9	1 412
Privé, entreprises de 500 employés et plus	11 451	88,9	12 883
Hébergement et restauration	1 450	91,7	1 581
Total	27 072	81,9	33 075

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau 1

Emplois repères comparés et critères d'admissibilité, Québec, 2012

Emploi repère ¹	Étape du choix ²	Critères d'admissibilité		
		Scolarité	Condition de pratique	Expérience minimale généralement requise
Préposé à la buanderie 2	P	Minimale ³	Aucune	Aucune
Concierge 2	D	DES	Certificat d'ouvrier qualifié ou Certificat d'entretien général d'immeuble (de préférence) pour l'emploi de concierge d'immeuble	1 an
Cuisinier 1	D	DEP	Aucune	Aucune
Cuisinier 2	D	DEP	Aucune	2 ans
Cuisinier 3	D	DEP	Aucune	5 ans
Gardien 2	P	Minimale ³	Aucune	Aucune
Gardien 3	P	Minimale ³	Aucune	5 ans
Journalier ou préposé aux terrains 2	D	Minimale ³	Aucune	Aucune
Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2	D	Minimale ³	Aucune	Aucune
Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2	D	Minimale ³	Aucune	Aucune
Ouvrier d'entretien – maintenance 2	P	DES	Aucune	3 ans
Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2	D	Minimale ³	Aucune	Aucune

1. Une description détaillée de ces emplois est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca, section « Statistiques – par domaine », « Travail et rémunération ».

2. Une partie importante du panier d'emplois repères a été choisie selon l'approche déterministe (D) et les autres emplois, de façon aléatoire parmi l'ensemble des emplois non sélectionnés à l'étape déterministe – approche probabiliste (P).

3. Aucune exigence spécifique.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

public » et privé. Pour ce dernier secteur, la répartition de l'effectif est également offerte selon les facteurs de syndicalisation et de taille des entreprises. De plus, un secteur d'activité populaire est indiqué, soit celui de l'hébergement et de la restauration⁴. Finalement, une analyse des trois sous-secteurs de l'administration québécoise (fonction publique, éducation et santé et services sociaux) est faite, mais les données ne sont pas présentées au tableau 3.

- Dans l'administration québécoise, le personnel d'entretien et service compris dans les emplois appariés provient des trois sous-secteurs pour 4 des 10 emplois repères (annexe 2). L'effectif compris dans les emplois appariés est de 12 912 (équivalent à temps plein). De ce nombre, 9 214 personnes proviennent du réseau public de la santé et des services sociaux, 3 607 travaillent dans le sous-secteur de l'éducation et 91 se trouvent dans la fonction publique. Le nombre d'employés varie de 15 dans l'emploi

repère « Cuisinier 1 » à 2 931 dans celui du « Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2 ».

- La comparaison de la rémunération du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise avec celle de 14 160 autres employés d'entretien et service québécois est effectuée : 1 482 sont inclus dans les emplois appariés du secteur « autre public » (10 %) et 12 678 dans ceux du secteur privé (90 %). L'emploi « Gardien 2 » est l'emploi le plus populaire dans les secteurs « autre public » et privé; il représente respectivement 24 % et 67 % de l'effectif apparié.
- Dans le secteur privé, 86 % de l'ensemble des employés sont couverts par une convention collective; ce pourcentage élevé s'explique par le fait que la quasi totalité des gardiens de niveau 2 sont syndiqués. De plus, cet emploi a un poids important dans l'ensemble du secteur privé; il représente deux tiers de l'effectif.

- Selon la taille de l'entreprise, 90 % des personnes occupant un des emplois appariés du secteur privé travaillent dans les entreprises de 500 employés et plus. Le pourcentage élevé s'explique par la forte présence de l'emploi « Gardien 2 » dans ce sous-secteur. Pour deux emplois dans cette strate de taille, la proportion est supérieure à 92 %.
- Le secteur de l'hébergement et de la restauration regroupe 11 % de l'ensemble de l'effectif apparié dans le secteur privé. La proportion est très différente d'un emploi à l'autre. Parmi les résultats qui peuvent être diffusés, la plus faible proportion est notée pour l'emploi « Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2 » : 4 % des ouvriers appariés à cet emploi l'ont été dans ce secteur d'activité. À l'inverse, la proportion la plus élevée est observée pour l'emploi « Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2 », soit 83 %.

Tableau 3

Effectif pour chaque emploi repère, catégorie « Employés d'entretien et service », entreprises de 200 employés et plus, diverses ventilations, Québec, 2012

Emploi repère	Employés couverts							
	Adm. québ.	« Autre public »	Privé					
			Ensemble	Syndicalisation		Taille de l'entreprise		Hébergement et restauration
				Privé syndiqué	Privé non syndiqué	200 à 499	500 et plus	
n								
Préposé à la buanderie 2	654	x	304	196	108	x	x	x
Concierge 2	2 156	69	71	58	13	11	60	x
Cuisinier 1	15	x	229	113	116	27	202	160
Cuisinier 2	932	78	219	104	115	58	161	159
Cuisinier 3	23	31	63	16	47	18	45	51
Gardien 2	329	352	8 485	8 396	89	28	8 457	x
Journalier ou préposé aux terrains 2	1 463	243	77	59	18	x	x	x
Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2	2 471	107	965	319	646	75	890	804
Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2	1 536	311	1 389	1 214	175	387	1 002	52
Ouvrier d'entretien – maintenance 2	402	105	158	98	60	31	127	18
Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2	2 931	139	718	335	383	220	498	188
Ensemble de la catégorie	12 912	1 482	12 678	10 908	1 770	1 227	11 451	1 450

x Donnée confidentielle.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

4. Selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN).

Résultats de la comparaison de rémunération

Les résultats concernent 13 247 membres du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise. Ce nombre est différent de celui inscrit aux tableaux 2 et 3 puisqu'il tient compte du poids réel des emplois choisis selon une approche probabiliste. Par ailleurs, l'ajustement de 0,5 % n'est pas inclus dans les résultats ci-dessous. Par contre, l'incorporation de l'ajustement aux données de l'administration québécoise montre que, pour l'ensemble des emplois d'entretien et service et par emploi repère, selon les trois secteurs comparés (autres salariés québécois, « autre public » et privé), la différence varie entre 0,3 et 0,8 point de pourcentage sur le plan du salaire et sur celui de la rémunération globale. L'ajout de cette augmentation ne modifie aucun des statuts comparatifs des salaires, ni par emploi repère, ni pour l'ensemble de la catégorie. Cependant, un statut comparatif est modifié dans la comparaison de la rémunération globale avec le secteur privé, l'ensemble de la catégorie passant de la parité des deux secteurs à une avance de l'administration québécoise.

Administration québécoise : salaire moyen comparable à celui des autres employés d'entretien et service québécois et à celui du secteur privé, mais inférieur à celui du secteur « autre public »

Le tableau 4 présente les salaires annuels, la rémunération globale et les heures régulières hebdomadaires de travail du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise et des secteurs de comparaison analysés. Les écarts salariaux et de rémunération globale, quant à eux, se trouvent dans le tableau 5. Les résultats sont offerts par emploi repère et pour l'ensemble de la catégorie.

- Onze emplois sont comparés. Dans la comparaison avec les secteurs « autres salariés québécois » et privé, le positionnement de l'administration québécoise (parité, retard et avance) est le même par emploi repère. Le salaire annuel moyen de l'administration québécoise (35 117 \$) est à parité avec celui des secteurs « autres salariés québécois » et privé. Toutefois, seuls deux emplois, regroupant 7 % de l'effectif⁵, affichent ce statut. Six emplois (60 % de l'effectif) montrent une avance de l'administration québécoise et trois emplois (33 % de l'effectif) présentent un retard. La parité résulte donc de l'effet opposé des écarts observés relativement aux emplois en retard et en avance, compte tenu de l'effectif qu'ils représentent.
- Vis-à-vis du secteur « autre public » (41 830 \$), le salaire moyen est inférieur; le retard est de 19,1 %. Neuf emplois (93 % de l'effectif) affichent un retard de l'administration québécoise, alors que les deux emplois restants montrent la parité des deux secteurs. Parmi les résultats qui peuvent être diffusés, le retard le plus élevé est noté pour l'emploi « Gardien 2 » : le salaire dans l'administration québécoise est inférieur de 50,0 %.
- Dans l'administration québécoise, le nombre d'heures régulières hebdomadaires de travail est de 38,7 pour l'ensemble de la catégorie « Employés d'entretien et service ». Les heures de travail de l'administration québécoise sont à parité avec celles des autres employés d'entretien et service québécois et du secteur privé, mais plus nombreuses par rapport à celles du secteur « autre public » (38,2h).
- L'analyse par emploi repère amène à des constats plus partagés. Dans le secteur « autres salariés québécois », cinq emplois présentent le même nombre d'heures de travail que dans le secteur privé.
- La différence la plus grande est constatée pour l'emploi « Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2 » dans la comparaison avec le secteur « autre public »; la différence est de 2,4 heures, ce qui équivaut à environ trois semaines et un quart de travail de plus par année pour l'administration québécoise.

Rémunération globale : même positionnement de l'administration québécoise que sur le plan salarial

- Tout comme pour le salaire, la rémunération globale de l'ensemble du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise est à parité avec celle des secteurs « autres salariés québécois » et privé, mais elle est inférieure à celle du secteur « autre public »; le retard est de 23,4 %.
- Dans la comparaison avec les autres employés d'entretien et service québécois et ceux du secteur privé, sept et huit emplois respectivement (regroupant les deux tiers de l'effectif) montrent une avance de l'administration québécoise; les emplois restants présentent un retard de l'administration québécoise ou la parité des deux secteurs. La parité résulte donc de l'effet opposé des écarts observés relativement aux emplois en retard et en avance, compte tenu de l'effectif qu'ils représentent.
- Vis-à-vis du secteur « autre public », 10 emplois (93 % de l'effectif) affichent un retard de l'administration québécoise, alors que l'emploi restant montre la parité des deux secteurs. Le retard le plus élevé est noté pour l'emploi « Gardien 2 » : la rémunération globale dans l'administration québécoise est inférieure de 56,4 %.

5. La couverture de l'effectif, dans cette section, tient compte du poids réel choisis selon une approche probabiliste.

Tableau 4

Rémunération des emplois repères, catégorie « Employés d'entretien et service », méthode des débours, entreprises de 200 employés et plus, administration québécoise et secteurs de comparaison, Québec, 2012

Emploi repère	Administration québécoise			« Autres salariés québécois »			« Autre public »			Privé		
	Salaire annuel	Heures rég.	Rémun. globale	Salaire annuel	Heures rég.	Rémun. globale	Salaire annuel	Heures rég.	Rémun. globale	Salaire annuel	Heures rég.	Rémun. globale
	\$	h	\$/h	\$	h	\$/h	\$	h	\$/h	\$	h	\$/h
Préposé à la buanderie 2	33 749	38,8	25,47	26 777	39,8	17,46	x	x	x	26 651	39,8	17,36
Concierge 2	36 830	38,8	26,65	47 100	39,6	37,93	45 977	38,7*	35,97	47 507	39,9	38,62
Cuisinier 1	38 984	38,8	28,13	30 235	39,0*	19,48	x	x	x	29 257	39,0*	18,58
Cuisinier 2	40 803	38,8	30,58	38 876	38,8*	26,57	43 604	38,3*	32,37	37 332	38,9*	24,81
Cuisinier 3	42 421	38,8	31,14	43 908	39,2*	29,04	56 638	39,7	42,64	41 629	39,1*	26,77
Gardien 2	33 394	38,8	24,94	32 106	39,5	20,31	50 076	39,2*	39,01	31 437	39,5	19,67
Journalier ou préposé aux terrains 2	33 362	38,7	24,29	42 671	39,6	30,50	42 688	39,4	32,29	42 661	39,7	29,50
Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2	35 072	38,8	26,43	26 156	39,2*	17,17	38 402	38,5*	29,76	25 089	39,2*	16,18
Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2	32 635	38,8	24,66	30 664	36,7	21,31	43 523	38,6*	33,91	29 914	36,6	20,58
Ouvrier d'entretien – maintenance 2	36 845	38,8	27,71	48 041	39,2	35,93	47 429	38,0	38,78	48 181	39,5	35,33
Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2	34 252	38,8	25,83	28 962	37,1	20,43	35 187	36,4	27,05	28 357	37,1	19,83
Ensemble de la catégorie	35 117	38,7	26,18	34 858	38,5*	25,04	41 830	38,2	32,32	34 375	38,6*	24,46

x Donnée confidentielle ou coefficient de variation supérieur à 15 %.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 5 %).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau 5

Écart de rémunération des emplois repères, catégorie « Employés d'entretien et service », méthode des débours, entreprises de 200 employés et plus, administration québécoise et secteurs de comparaison, Québec, 2012

Emploi repère	Salaire			Rémunération globale		
	ASQ	« Autre public »	Privé	ASQ	« Autre public »	Privé
	%					
Préposé à la buanderie 2	20,7	x	21,0	31,4	x	31,8
Concierge 2	-27,9	-24,8	-29,0	-42,3	-35,0	-44,9
Cuisinier 1	22,4	x	25,0	30,8	x	33,9
Cuisinier 2	4,7*	-6,9*	8,5*	13,1	-5,9*	18,9
Cuisinier 3	-3,5*	-33,5	1,9*	6,8*	-36,9	14,0
Gardien 2	3,9	-50,0	5,9	18,6	-56,4	21,1
Journalier ou préposé aux terrains 2	-27,9	-28,0	-27,9	-25,6	-32,9	-21,5
Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2	25,4	-9,5	28,5	35,0	-12,6	38,8
Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2	6,0	-33,4	8,3	13,6	-37,5	16,5
Ouvrier d'entretien – maintenance 2	-30,4	-28,7	-30,8	-29,7	-40,0	-27,5*
Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2	15,4	-2,7	17,2	20,9	-4,7	23,2
Ensemble de la catégorie	0,7*	-19,1	2,1*	4,3*	-23,4	6,6*

x Donnée confidentielle ou coefficient de variation supérieur à 15 %.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 5 %).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Les constats sur le statut du salaire et de la rémunération globale pour l'ensemble du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise sont identiques en fonction des secteurs de comparaison. Mais la position de l'administration québécoise est-elle meilleure ou moins bonne sur le plan du salaire que sur celui de la rémunération globale face aux différents secteurs et pour quelle raison ? C'est le sujet de cette section. L'analyse se fait pour l'ensemble de la catégorie d'emplois « Employés d'entretien et service » et non par emploi repère. En effet, les politiques relatives aux avantages sociaux et aux conditions de travail (voir les coûts à l'annexe 3) s'appliquent à un regroupement d'employés occupant des postes variés, ce qui est différent des pratiques salariales qui, elles, font référence à l'emploi même.

- La situation comparative des emplois de la catégorie « Employés d'entretien et service » de l'administration québécoise est meilleure sur le plan de la rémunération globale que sur celui du salaire par rapport aux secteurs « autres salariés québécois » et privé (tableau 6). C'est la conséquence de l'effet combiné des coûts des avantages sociaux plus élevés et des heures de présence au travail moins nombreuses dans l'administration québécoise.
- Vis-à-vis du secteur « autre public », la situation de l'administration québécoise s'affaiblit entre le salaire et la rémunération globale, en raison de coûts d'avantages sociaux plus faibles et d'heures de présence au travail plus nombreuses dans l'administration québécoise.

Tableau 6

Explication de la différence entre les écarts salariaux et ceux de rémunération globale, catégorie « Employés d'entretien et service », entreprises de 200 employés et plus, différents secteurs de comparaison, Québec, 2012

Secteur	Situation comparative de l'administration québécoise						
	Écarts			Composantes Passage du salaire à la rémunération globale			
	Salaire	Rémunération globale	Passage du salaire à la rémunération globale	Avantages sociaux		Heures de présence au travail	
	%	%		Débours	Effet	Heures	Effet
Autres salariés québécois	0,7*	4,3*	Position meilleure	Plus élevés	Déterminant	Moins nombreuses	Déterminant
« Autre public »	-19,1	-23,4	Position affaiblie	Moins élevés	Déterminant	Plus nombreuses	Non déterminant
Privé	2,1*	6,6*	Position meilleure	Plus élevés	Déterminant	Moins nombreuses	Déterminant

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 5 %).

Effet déterminant : Composante (avantages sociaux ou heures de présence au travail) qui explique le passage du salaire à la rémunération globale.

Effet non déterminant : Composante (avantages sociaux ou heures de présence au travail) qui affecte la position de l'administration québécoise, mais n'explique pas le passage du salaire à la rémunération globale.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Évolution des écarts : stabilité de la situation de l'administration québécoise vis-à-vis des trois marchés de comparaison entre 2008 et 2012

- Entre 2011 et 2012, la situation comparative de l'administration québécoise est demeurée stable sur le plan des salaires par rapport aux autres employés d'entretien et service québécois et à ceux du secteur « autre public ». Par contre, la situation de l'administration québécoise s'est affaiblie relativement au secteur privé (-3,5 points de pourcentage) (tableau 7).

- Sur le plan et de la rémunération globale, un affaiblissement de la situation du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise est constaté en comparaison avec les autres salariés québécois (-4,8 points de pourcentage) et ceux du secteur privé (-6,9 points de pourcentage) pour la même période. Une stabilité des écarts de la rémunération globale est observée vis-à-vis du secteur « autre public ».

- Lorsque les années 2008 et 2012 sont considérées, la situation comparative de l'administration québécoise sur le plan des salaires demeure stable par rapport à chacun des secteurs étudiés.
- Dans l'analyse de l'évolution des écarts, la différence brute entre les écarts de deux années peut être influencée par un changement de la structure de l'effectif de l'administration québécoise. Dans toutes les comparaisons, seule une faible partie de la différence brute d'écarts notée entre deux années est due à l'effet « effectif ».

Tableau 7

Écarts de rémunération de 2012 et 2011, écarts salariaux de 2012 et 2008 et statut, catégorie « Employés d'entretien et service », entreprises de 200 employés et plus, administration québécoise et secteurs de comparaison, Québec

Secteur	2012		2011		Différence 2012-2011 ¹		2012	2008	Différence 2012-2008 ¹
	Salaire	Rémun. globale	Salaire	Rémun. globale	Salaire	Rémun. globale	Salaire		
	%				points de %		%	points de %	
Autres salariés québécois « Autre public »	0,7*	4,3*	3,0*	9,1	-2,3#	-4,8	0,7*	2,5*	-1,8#
Privé	-19,1	-23,4	-19,4	-22,9	0,3#	-0,5#	-19,1	-21,6	2,5#
	2,1*	6,6*	5,6*	13,5	-3,5	-6,9	2,1*	6,0	-3,9#

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 5%).

Indique la stabilité des écarts (différence non significative).

1. La différence peut ne pas être identique au résultat de la soustraction en raison des arrondissements.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Rémunération dans les entreprises de 200 employés et plus du secteur de l'hébergement et de la restauration

Selon les données de l'ERG 2012, l'effectif occupant des emplois de la CNP appariés à la catégorie « Employés d'entretien et service » se chiffre à 12 678 employés réguliers à temps plein dans le secteur privé (voir le tableau 2). De ce nombre, 1 450 employés sont rattachés au secteur d'activité de l'hébergement et de la restauration. Ce secteur regroupe le plus grand nombre d'employés d'entretien et service selon les résultats de l'ERG⁶. Par conséquent, dans cette section, la situation de l'administration québécoise est comparée à celle des entreprises privées de 200 employés et plus du secteur de l'hébergement et de la restauration, ventilées selon la taille des entreprises. Le tableau 8 présente les salaires et la rémunération globale du personnel d'en-

retien et service de l'administration québécoise et du secteur d'activité analysé. Les écarts salariaux et de rémunération globale, quant à eux, se trouvent dans le tableau 9. Les résultats sont offerts selon les emplois repères et pour l'ensemble de la catégorie; l'analyse porte sur les données qui peuvent être diffusées.

Rémunération de l'administration québécoise supérieure à celle du secteur de l'hébergement et de la restauration

- Le salaire horaire du personnel d'entretien et service de l'administration québécoise est plus élevé que celui du secteur de l'hébergement et de la restauration. Le même constat est observé dans les entreprises de 200 à 499 employés et dans celles de 500 employés et plus; l'avance de l'administration québécoise est respectivement de 14,5 %, 11,8 % et

25,0 %. Tout comme pour le salaire, la rémunération globale de l'ensemble du personnel d'entretien et service affiche l'avance de l'administration québécoise vis-à-vis des trois ventilations analysées.

- L'analyse par emploi repère révèle que, sur sept emplois présents, quatre affichent des salaires moyens plus élevés dans l'administration québécoise que ceux dans l'ensemble du secteur de l'hébergement et de la restauration, alors que les trois autres sont à parité. Lorsque la taille est considérée, tous les emplois dont les données peuvent être diffusées montrent une avance de l'administration québécoise face aux entreprises de 500 employés et plus du secteur de l'hébergement et de la restauration. Dans les entreprises de moindre taille, seuls deux emplois présentent une avance de l'administration québécoise.

Tableau 8

Rémunération des emplois repères, catégorie « Employés d'entretien et service », méthode des débours, entreprises de 200 employés et plus, administration québécoise et secteur de l'hébergement et de la restauration, Québec, 2012

Emploi repère	Salaire			Rémunération globale					
	Administration québécoise	Hébergement et restauration		Administration québécoise	Hébergement et restauration				
		Ensemble secteur	200 – 499 employés		500 employés et plus	Ensemble secteur	200 – 499 employés	500 employés et plus	
									\$/h
Préposé à la buanderie 2	16,69	x	x	x	25,47	x	x	x	
Concierge 2	18,22	x	x	x	26,65	x	x	x	
Cuisinier 1	19,28	14,17	18,24	13,12	28,13	18,10	24,15	16,63	
Cuisinier 2	20,18	17,01	20,10	13,57	30,58	22,55	27,26	17,41	
Cuisinier 3	20,98	19,35	20,55	17,70	31,14	25,17	26,93	22,78	
Gardien 2	16,52	x	x	x	24,94	x	x	x	
Journalier ou préposé aux terrains 2	16,52	x	x	x	24,29	x	x	x	
Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2	17,35	10,68	11,17	10,59	26,43	13,73	14,18	13,65	
Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2	16,14	15,50	15,50	x	24,66	20,62	20,75	x	
Ouvrier d'entretien – maintenance 2	18,22	15,92	15,83	x	27,71	20,71	20,50	x	
Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2	16,94	15,70	16,09	12,74	25,83	21,72	22,44	x	
Ensemble de la catégorie	17,39	14,87	15,34	13,04	26,18	20,02	20,72	16,96	

x Donnée confidentielle ou coefficient de variation supérieur à 15 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012*.

6. Parmi les secteurs SCIAN retenus dans l'analyse, le secteur de l'hébergement et de la restauration regroupe environ 11 % d'employés d'entretien et service dans le secteur privé, le commerce en regroupe 6 %, la fabrication et le transport et entreposage 1 %, les finances et assurances ainsi les services professionnels, scientifiques et techniques moins de 1 %.

- En ce qui concerne la rémunération globale, tous les emplois présents affichent une avance de l'administration québécoise vis-à-vis des ventilations analysées, à l'exception de l'emploi « Cuisinier 3 » dans les entreprises de 200 à 499 employés pour lequel la parité est constatée.
- Tant sur le plan du salaire que sur celui de la rémunération globale, c'est l'emploi « Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2 » qui présente l'avance la plus élevée.

Tableau 9

Écarts de rémunération des emplois repères, catégorie « Employés d'entretien et service », méthode des débours, entreprises de 200 employés et plus, administration québécoise et secteur de l'hébergement et de la restauration, Québec, 2012

Emploi repère	Salaire			Rémunération globale		
	Hébergement et restauration					
	Ensemble secteur	200 – 499 employés	500 employés et plus	Ensemble secteur	200 – 499 employés	500 employés et plus
	\$/h					
Préposé à la buanderie 2	x	x	x	x	x	x
Concierge 2	x	x	x	x	x	x
Cuisinier 1	26,5	5,4*	31,9	35,7	14,1	40,9
Cuisinier 2	15,7	0,4*	32,8	26,3	10,8	43,1
Cuisinier 3	7,8*	2,1*	15,6	19,2	13,5*	26,9
Gardien 2	x	x	x	x	x	x
Journalier ou préposé aux terrains 2	x	x	x	x	x	x
Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2	38,4	35,6	38,9	48,0	46,3	48,4
Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2	3,9* ¹	4,0* ¹	x	16,4	15,8	x
Ouvrier d'entretien – maintenance 2	12,6	13,1	x	25,3	26,0	x
Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2	7,3*	5,0*	24,8	15,9	13,1	x
Ensemble de la catégorie	14,5	11,8	25,0	23,5	20,9	35,2

x Donnée confidentielle ou coefficient de variation supérieur à 15 %.

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 5 %).

1. Les écarts sont légèrement différents, et ce, même si les taux de salaire respectifs sont identiques, parce que le calcul des écarts se fait à partir des données brutes, non arrondies.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Méthodologie d'enquête et emplois comparés

La comparaison de la rémunération des salariées et salariés de l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux) est l'un des mandats de l'Institut de la statistique du Québec. En vertu de sa loi constitutive (L.R.Q., c. I-13.011, article 4) :

« L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. »

La comparaison de la rémunération des salariés de l'administration québécoise porte sur cinq catégories d'emplois, soit les emplois professionnels, techniques, de bureau, d'entretien et service ainsi que les emplois d'ouvriers.

Univers

Les données proviennent de la collecte 2012 de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) dont l'univers est constitué des entreprises comptant au moins 200 employés dans les différents secteurs du marché du travail et des municipalités de 25 000 habitants et plus¹. Les salariés peuvent être syndiqués ou non syndiqués. Certains secteurs sont exclus de l'univers visé, soit celui de l'agriculture et des services qui y sont reliés, celui de l'exploitation forestière et des services forestiers, celui de la pêche et du piégeage ainsi que celui de la construction.

Processus d'appariement

La collecte de données de l'ERG est basée sur la transmission par le répondant d'un fichier complet comportant les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur les caractéristiques individuelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation) du personnel de l'entreprise. À partir du fichier, l'analyse des emplois est réalisée. Une première étape consiste à attribuer à tous ces emplois un code selon la *Classification nationale des professions* (CNP), système de classement reconnu à l'échelle canadienne. Après la codification selon la CNP, l'Institut procède à l'appariement des emplois des entreprises au panier d'emplois repères de l'administration québécoise pour répondre au mandat de comparaison. La méthode d'appariement permet de considérer les responsabilités, les tâches, les exigences ainsi que les niveaux de surveillance exercée et reçue. Par conséquent, les emplois sélectionnés pour l'appariement ne sont pas automatiquement appariés à un emploi repère; une vérification rigoureuse de la description d'emploi est effectuée pour évaluer la similitude. Ce processus d'appariement des emplois est essentiel afin d'en arriver à la comparaison de rémunération la plus juste possible.

Panier d'emplois repères

Le panier d'emplois repères a été choisi en fonction, d'une part, de sa représentativité de la structure de rémunération et de la répartition de l'effectif dans l'administration québécoise, et d'autre part, de la comparabilité des emplois sur le marché des autres salariés québécois. Une portion des emplois a été sélectionnée selon des cibles définies au préalable; ces emplois, dits déterministes, sont autoreprésentatifs. D'autres ont été choisis de façon aléatoire parmi l'ensemble des emplois non sélectionnés selon l'approche déterministe; ces emplois, dits probabilistes, en représentent d'autres et leur poids est supérieur à 1. Cette approche permet d'inférer le résultat de la catégorie à l'ensemble des emplois d'entretien et service de l'administration québécoise ayant une contrepartie sur le marché du travail et non seulement aux emplois repères.

Données représentatives et précision des résultats

À partir des emplois appariés dans les entreprises échantillonnées, l'Institut produit des résultats estimés pour chaque emploi repère et pour l'ensemble de la catégorie, et ces résultats peuvent être inférés à l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus. La population de référence pour la comparaison est constituée des emplois réguliers à temps plein (équivalent à temps complet) de l'administration québécoise ayant une contrepartie directe et pertinente sur le marché du travail québécois.

Lorsque l'Institut présente les résultats de la comparaison pour l'ensemble des emplois, les données des deux secteurs sont pondérées par l'effectif de l'administration québécoise pour neutraliser l'effet de la distribution différente des employés dans les emplois repères d'un secteur à l'autre. Cette façon de procéder permet donc de réaliser la comparaison de la rémunération sur une base commune. Par ailleurs, l'Institut utilise l'écart comme mesure pour présenter les différences de rémunération. Le secteur de base est bien entendu toujours l'administration québécoise. Un écart positif désigne l'avance de l'administration québécoise et un écart négatif présente un retard de celle-ci. Lorsque les mesures de précision ne permettent pas de conclure à une avance ou à un retard de l'administration québécoise, nous disons qu'il y a parité entre les deux secteurs.

Ajustement de 0,5%

Les résultats 2012 du rapport Rémunération des salariés. État et évolution comparés ne tiennent pas compte du paramètre d'augmentation lié à la croissance économique, négocié lors de la dernière convention collective, puisque au moment de la production du rapport, aucune augmentation de ce type n'avait été versée. En effet, l'ajustement de 0,5% a été octroyé au début de l'année 2013.

Concept de la rémunération globale

Le concept de rémunération globale par heure travaillée prend en considération la rémunération annuelle, au numérateur, et les heures de présence au travail, au dénominateur. La rémunération annuelle comprend la rémunération directe (salaire et remboursement de congés de maladie non utilisés) et la rémunération indirecte (rémunération versée par l'employeur à des tiers au nom de l'employé). Quant aux heures de présence au travail, elles sont obtenues en déduisant les heures chômées payées² (congés) des heures régulières. Pour le calcul de la rémunération globale, l'Institut utilise la méthode des débours, soit les coûts de l'employeur pour une année financière donnée.

Évolution des écarts

L'analyse portant sur la période 2008-2012 concerne uniquement les salaires puisque les données pour les avantages sociaux étaient visées par l'imputation partielle dans les résultats du rapport 2008.

1. Pour plus de renseignements sur la méthodologie de l'enquête, consultez le chapitre « La méthodologie » du rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés* disponible à l'adresse suivante : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/remuneration_salarie.htm.

2. Les heures chômées payées incluent les congés annuels, les congés fériés et mobiles, les congés de maladie utilisés ainsi que les congés parentaux et sociaux.

Liste des emplois de la *Classification nationale des professions* potentiellement appariables aux emplois repères, catégorie « Employés d'entretien et service »

Code CNP	Emploi
6241	Chefs
6242	Cuisiniers/cuisinières
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers
6663	Concierges et concierges d'immeubles
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains

Corps d'emploi de l'administration québécoise et emplois repères correspondants, catégorie « Employés d'entretien et service », Québec, 2012

Corps d'emploi par sous-secteur	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Fonction publique			
419 – 10	Préposé et préposée à l'entretien des appareils et accessoires	521	Ouvrier d'entretien – maintenance 2
446 – 10	Chef d'équipe en cuisine	505	Cuisinier 3
446 – 15	Cuisinier et cuisinière, classe I	505	Cuisinier 2
446 – 40	Aide à la cuisine	517	Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2
451 – 10	Gardien et gardienne	507	Gardien 2
456 – 10	Journalier et journalière	508	Journalier ou préposé aux terrains 2
Éducation (commissions scolaires et collèges)			
5301	Concierge, classe I	502	Concierge 2
5302	Concierge, classe II	502	Concierge 2
5303	Concierge de nuit, classe I	502	Concierge 2
5304	Concierge de nuit, classe II	502	Concierge 2
5306	Aide général ou générale de cuisine	517	Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2
5307	Buandier et buandière	501	Préposé à la buanderie 2
5311	Cuisinier et cuisinière, classe I	505	Cuisinier 3
5312	Cuisinier et cuisinière, classe II	505	Cuisinier 2
5313	Cuisinier et cuisinière, classe III	505	Cuisinier 1
5316	Gardien et gardienne	507	Gardien 2
5318	Ouvrier et ouvrière d'entretien, classe II	508	Journalier ou préposé aux terrains 2
5319	Ouvrier et ouvrière d'entretien, classe III	522	Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2
C902	Aide domestique	522	Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2
C903	Aide général ou générale de cuisine	517	Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2
C905	Concierge de résidence	502	Concierge 2
C908	Préposé et proposée à la sécurité	507	Gardien 2
C915	Cuisinier et cuisinière, classe I	505	Cuisinier 3
C916	Cuisinier et cuisinière, classe II	505	Cuisinier 2
C917	Cuisinier et cuisinière, classe III	505	Cuisinier 1
C934	Manoeuvre	508	Journalier ou préposé aux terrains 2
Santé et services sociaux			
6262	Préposé et préposée à la peinture et à la maintenance	521	Ouvrier d'entretien – maintenance 2
6299	Aide-cuisinier et aide-cuisinière	517	Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2
6301	Cuisinier et cuisinière	505	Cuisinier 2
6320	Buandier et buandière	501	Préposé à la buanderie 2
6334	Préposé et préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	518	Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds 2
6335	Préposé et préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	522	Préposé à l'entretien ménager – travaux légers 2
6349	Gardien et gardienne de résidence	507	Gardien 2
6363	Journalier et journalière	508	Journalier ou préposé aux terrains 2
6373	Ouvrier et ouvrière de maintenance	521	Ouvrier d'entretien – maintenance 2
6386	Préposé et préposée au service alimentaire	517	Préposé à la cuisine et à la cafétéria 2
6398	Préposé et préposée à la buanderie	501	Préposé à la buanderie 2
6414	Aide général ou générale	508	Journalier ou préposé aux terrains 2
6415	Aide général en établissement nordique	508	Journalier ou préposé aux terrains 2
6438	Gardien et gardienne	507	Gardien 2

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, catégorie « Employés d'entretien et service », méthode des débours, entreprises de 200 employés et plus, administration québécoise et secteurs de comparaison, Québec, 2012 (en % du salaire)

Avantages sociaux et heures chômées payées	Administration québécoise	ASQ	« Autre public »	Privé
Autre rémunération directe				
Remboursement de congés de maladie non utilisés	1,15	0,43	0,63	0,36
Rémunération indirecte				
Régime de retraite	6,60	6,29*	9,62	5,93*
Assurance-vie	0,03	0,20	0,19	0,21
Assurance maladie	0,22	1,54	1,64	1,55
Assurance-soins dentaires	0,00	0,76	0,82	0,87
Assurance-soins optiques	0,00	0,10	0,05	0,12
Assurance-salaire	4,63	0,70	1,35	0,61
Assurance-invalidité de longue durée	0,35	0,39*	0,90	0,28
Total partiel des assurances	5,23	3,69	4,95	3,63
Compensation pour congés parentaux	0,05	0,06*	0,50	0,00
Assurance parentale du Québec	0,75	0,75	0,75*	0,75
Régime de rentes du Québec	4,46	4,06	4,21	4,04
Assurance-emploi	1,55	1,68	1,53*	1,69
Assurance maladie du Québec	4,26	4,26*	4,26*	4,26*
CSST	1,58	2,20	1,14	2,33
Total partiel des régimes étatiques	12,60	12,95*	11,89	13,07
Total rémunération indirecte	24,48	22,99*	26,96	22,64
Total des avantages sociaux	25,63	23,43	27,58	23,00
Heures chômées payées				
Congés annuels	8,88	7,52	8,33	7,48
Congés fériés et mobiles	4,92	4,51	5,32	4,35
Congés de maladie utilisés	1,93	1,29	2,63	1,06
Congés parentaux	0,01	0,06	0,05	0,07
Congés sociaux	0,91	0,33	0,94*	0,24
Total des heures chômées payées	16,65	13,72	17,27	13,20
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	42,27	37,15	44,85	36,20

* Indique la parité des deux secteurs (test de signification au seuil de 5 %).

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*Ce bulletin est co-réalisé par : Claude Vecerina, professionnel en rémunération
Nadège Jean, coordonnatrice-études rémunérationToute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Patrice Gauthier, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Christiane Lamarre, révision d'une partie du contenu
Pascal Michel, Dominique Sam-Pan et Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données
Nicole Descroisselles, révision linguistique
Anne-Marie Roy, mise en pagePour plus de renseignements : Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bur. 400
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767